

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-063 R1		Diffusion : A	Date d'émission : 25 mai 2005	Page : 1/2
	Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : UF-2005-063 R1			
Responsable de la navigabilité du matériel : TURBOMECA		Type(s) de matériel(s) : Turbomoteurs ARRIUS 1			
Certificat(s) de type n° M16 Fiche(s) de données n° M16					
Chapitre ATA : 77	Objet : Contrôle moteur - Test de la chaîne de protection survitesse turbine libre				

1. APPLICABILITE :

La présente consigne de navigabilité (CN) s'applique aux turbomoteurs TURBOMECA ARRIUS 1A et 1E.

Ces moteurs équipent les hélicoptères bimoteurs AS 355 N Ecureuil.

2. RAISONS :

L'expertise d'un calculateur ARRIUS 1 a mis en évidence un mode de dysfonctionnement du circuit d'arrêt de la chaîne de protection survitesse de la turbine libre (TL) que ne peut détecter le test défini par la tâche n° 77-30-01 (édition d'avril 1995), du Manuel d'Entretien ARRIUS 1.

Un dysfonctionnement de la chaîne de protection survitesse TL peut conduire à un départ de débris à haute énergie issus de la TL en cas de survitesse de cette dernière.

Cette Révision 1 a pour objet de corriger la référence du Bulletin Service d'Alerte.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Les actions suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de cette CN :

3.1. Exécuter l'opération définie par le Service Bulletin d'Alerte A319 77 0804 dans les 25 heures de fonctionnement moteur et au plus tard le 31 mai 2005,

3.2. Répéter l'opération définie par le § 3.1. lors de chaque application de la tâche n° 77-30-01, selon la périodicité définie pour cette tâche dans le chapitre 05-10-02 du Manuel d'Entretien ARRIUS 1.

4. DOCUMENTS DE REFERENCE :

Service Bulletin Alerte n° A319 77 0804 édition originale ou ultérieure
 Manuel d'Entretien ARRIUS 1A Réf X 319 D6 300 1
 Manuel d'Entretien ARRIUS 1E Réf X 319 H5 300 1.

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-063 R1	Diffusion : A	Date d'émission : 25 mai 2005	Page : 2/2
--	--	-------------------------	---	----------------------

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

| **Edition originale et Révision 1** : 07 mai 2005.

6. REMARQUES :

| Cette CN a fait l'objet d'une diffusion urgente le 04 mai 2005.

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

Support Opérateurs ARRIUS 1
TURBOMECA
64511 BORDES - France
Fax : 33 (0) 5 59 74 45 15 (ou 45 16).

7. APPROBATION :

| Cette Révision de CN est approuvée sous la référence EASA n° 2005-4011 du 04 mai 2005.